

L'EAU ET LE CLIMAT

COORGANISÉE PAR LE FORMATEUR DES COLLECTIVITÉS
ET LA COORDINATION EAU BIEN COMMUN FRANCE
JEUDI 3 ET VENDREDI 4 MARS 2016 À CHATELDON (63)

JEUDI 3 MARS (l'après-midi)

“Le petit Cycle de l'eau”

à 15h

Les outils de la Gestion de l'eau potable au niveau intercommunal dans le contexte de la loi Notre. Appréhender le nouveau contexte législatif, Choisir un mode de gestion intercommunal au plus près des besoins des usagers et au meilleur coût

Quels sont les outils français de la Gestion de l'eau ? (DSP, Régie, SPL...)
Comment choisir un mode de gestion et quelle place pour la maîtrise publique ?
Batir un projet de Service de l'eau comment? Avec qui ? et pourquoi faire ?
Les conditions d'accès à l'eau peuvent elles être différenciées selon les usages ?

Intervenant : **GABRIEL AMARD**, membre de la coordination Eau bien commun France, maire honoraire de Viry Chatillon, Co-auteur de Eau Comme Eau, comment Bâtir et Gérer une régie publique. Ed Bruno Leprince

VENDREDI 4 MARS (le matin)

“Le Grand Cycle de l'eau”

à 9h

Comprendre le grand cycle de l'eau et les enjeux associés à la gestion de l'eau en tant que bien commun. Comprendre le jeu multi-acteurs et penser la gouvernance de l'eau de demain

Les eaux superficielles et souterraines drainent et dynamisent nos territoires. Ce sont des systèmes vivants dont le fonctionnement est complexe. Nous en proposons une description pour vous permettre de comprendre la dimension des enjeux associés à la gestion de l'eau.

A partir de ces connaissances, nous aborderons les questions sur le thème de « l'eau bien commun » : pourquoi/comment donner une valeur non marchande à l'eau ? Comment construire, développer notre territoire dans le respect des valeurs non-marchandes ? Comment rendre les contraintes environnementales et la réglementation associée un atout ?

Des réponses peuvent être apportées en favorisant les interactions multi-acteurs et en s'appuyant sur une vision partagée de la gestion de la ressource en eau. Ce qui nous amènera à discuter de la gouvernance de l'eau. Plus particulièrement, nous nous interrogerons sur les modes de gouvernance existants ou à inventer qui permettront de pérenniser un usage équilibré, raisonné, et démocratique.

Intervenante : **VIRGINIE GIRARD**, spécialiste en gestion intégrée de la ressource en eau

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 21 juillet 2015.

L'EAU ET LE CLIMAT (SUITE)

COORGANISÉE PAR LE FORMATEUR DES COLLECTIVITÉS ET LA COORDINATION EAU BIEN COMMUN FRANCE
JEUDI 3 ET VENDREDI 4 MARS 2016 À CHATELDON (63)

VENDREDI 4 MARS (l'après-midi)

Du projet de territoire au permis de construire, les outils de l'aménagement et de l'urbanisme au service de l'Écologie, du Climat et de l'Eau

Cycle : écologie

Cycle : eau et assainissement

à 15h

À partir d'exemples pratiques, la formation abordera une analyse critique des outils actuels de l'aménagement et de l'urbanisme : SCOT, ZAD, ZAC, PLU...

Elle mettra en évidence les marges de manoeuvre à notre disposition dès à présent pour cheminer vers une meilleure prise en compte de l'eau dans la Commune. Ainsi les inondations ne seront plus une fatalité pour nos concitoyennes et concitoyens.

Quelle position de l'élu dans l'aménagement ?

1. Elu et territoire : le réseau des relations imposées
2. La question de l'intérêt général dans un système complexe

Approche des interrelations : outils de l'aménagement versus écologie

1. Enjeux écologiques qui font sens commun
2. Enjeux écologiques pour le territoire
3. Le territoire, ses relations imposées aux différentes échelles géographiques

Quelques exemples porteurs de significations politiques

1. Des conflits économiques et sociaux liés à une gestion extensive de l'espace
2. Construction et continuité d'une vision politique Intercommunale. Du projet de territoire à la réglementation d'un PLUI.
3. Repenser la gestion des territoires et de la ville en l'adaptant au réchauffement climatique.
4. La biodiversité comme ligne directrice d'une approche de transition écologique.

Élu et société locale : quelles perspectives ?

Mobiliser les ressources attachées au territoire et non délocalisables. Ressources environnementales, humaines et foncières.

Intervenante : **GHISLAINE SOULET**, urbaniste - conseillère municipale et conseillère communautaire Alès Agglomération

 **MAIRIE DE CHATELDON (63)**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

FORMATION L'EAU ET LE CLIMAT

■ Jeudi 3 mars et vendredi 4 mars

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants 200€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 950€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 250€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 1 200€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 300€ | |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 350€ | |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 450€ | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 500€ | |
| <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 600€ | |
| <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 700€ | |

Conseillers départementaux, régionaux et Paris, Lyon, Marseille

- 1 600€

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité